

## Foyer Réassurance

### S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	93 426
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	19 923
Actions - cotées	R0110	19 923
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	63 265
Obligations d'État	R0140	10 930
Obligations d'entreprise	R0150	47 631
Titres structurés	R0160	4 705
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	10 238
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	150
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 897
Autres créances (hors assurance)	R0380	58
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 378
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>102 908</b>

# Foyer Réassurance

## S.02.01.02

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	-15 094
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-15 084
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	-15 953
Marge de risque	R0550	868
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-10
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-19
Marge de risque	R0590	9
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	932
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	27 940
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	42
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>13 819</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>89 089</b>



## Foyer Réassurance

### S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	R0010	Pays d'origine C0080	Total 5 principaux pays et pays d'origine C0140
<b>Primes émises</b>			
Brut - assurance directe	R0110		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	40 917	40 917
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	4 971	4 971
Part des réassureurs	R0140		0
Net	R0200	45 888	45 888
<b>Primes acquises</b>			
Brut - assurance directe	R0210		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	40 917	40 917
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	4 971	4 971
Part des réassureurs	R0240		0
Net	R0300	45 888	45 888
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut - assurance directe	R0310		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	21 578	21 578
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	541	541
Part des réassureurs	R0340		0
Net	R0400	22 120	22 120
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut - assurance directe	R0410		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	15 596	15 596
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	1 891	1 891
Part des réassureurs	R0440		0
Net	R0500	17 487	17 487
Dépenses engagées	R0550	7 167	7 167
Autres dépenses	R1200		
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>		<b>7 167</b>

Foyer Réassurance

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée												Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170		C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>																		0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																			
<b>Meilleure estimation</b>																			
<i>Provisions pour primes</i>																			
Brut - total	<b>R0060</b>	-170	0	0	-1 961	-3 842	-236	-4 714	-915	0	0	-95	-180	0	-4 011	0	0	0	-16 122
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>																		0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	-170	0	0	-1 961	-3 842	-236	-4 714	-915	0	0	-95	-180	0	-4 011	0	0	0	-16 122
<i>Provisions pour sinistres</i>																			
Brut - total	<b>R0160</b>	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>																		0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	-19	0	0	-1 961	-3 842	-236	-4 714	-915	0	0	-95	-180	0	-4 011	0	0	0	-15 972
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	-19	0	0	-1 961	-3 842	-236	-4 714	-915	0	0	-95	-180	0	-4 011	0	0	0	-15 972
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	9	0	0	107	209	13	257	50	0	0	5	10	0	218	0	0	0	878
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																			
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>																		0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>																		0
Marge de risque	<b>R0310</b>																		0
<b>Provisions techniques - Total</b>																			
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>	-10	0	0	-1 854	-3 633	-223	-4 457	-865	0	0	-89	-170	0	-3 793	0	0	0	-15 094
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0340</b>	-10	0	0	-1 854	-3 633	-223	-4 457	-865	0	0	-89	-170	0	-3 793	0	0	0	-15 094

## Foyer Réassurance

### S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	-15 094	0	0	-2	0
Fonds propres de base	R0020	89 089	0	0	2	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	89 089	0	0	2	0
Capital de solvabilité requis	R0090	19 293	0	0	2	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	89 089	0	0	2	0
Minimum de capital requis	R0110	4 823	0	0	1	0

## Foyer Réassurance

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	5 000	5 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	84 089	84 089			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>89 089</b>	<b>89 089</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	89 089	89 089	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	89 089	89 089	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	89 089	89 089			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	89 089	89 089			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>19 293</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>4 823</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>4,62</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>18,47</b>				

## Foyer Réassurance

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	89 089
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>84 089</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	16 122
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>16 122</b>



## Foyer Réassurance

### S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	17 440		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 115		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	562		
Risque de souscription en non-vie	R0050	12 632		
Diversification	R0060	-7 163		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>24 586</b>		

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 377
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-6 670
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>19 293</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	19 293
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

## Foyer Réassurance

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	4 261

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	628
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	7 258
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	14 221
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	872
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	13 535
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	3 388
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	350
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	665
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	971
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	4 000
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

### Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 261
Capital de solvabilité requis	R0310	19 293
Plafond du MCR	R0320	8 682
Plancher du MCR	R0330	4 823
MCR combiné	R0340	4 823
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600
Minimum de capital requis	R0400	4 823